



## DOSSIER Bonne fête l'APSAM!



### SERGE MARQUIS

- ◆ **Médecin de famille des organisations**
- ◆ **Posologie pour les fusions municipales**

### POLICIERS DE CHARLESBOURG

- ◆ **Un zéro accident avec perte de temps**

### COLS BLEUS

- ◆ **Épandeur d'abrasifs pour trottoir: Attention! Danger!**

### APSAM

- ◆ **Neuf nouveaux produits signés APSAM**



L'APSAM A 15 ANS

# Le temps passe, les bons coups restent!

Le 16 octobre dernier, le monde municipal était invité à célébrer le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'APSAM, l'Association sectorielle paritaire en santé et en sécurité du travail «secteur affaires municipales».



Près de 200 personnes avaient accepté l'invitation de l'Association et s'étaient réunies à l'hôtel Radisson de Longueuil. S'y trouvaient les membres du conseil d'administration et des groupes de liaison (qui tenaient une réunion à cette occasion), des membres des comités de santé et de sécurité, des représentants syndicaux et d'employeurs, des travailleurs et travailleuses appartenant aux différents corps d'emploi (cols bleus et blancs, pompiers, policiers et chauffeurs d'autobus), des fournisseurs et des amis.

Parmi la foule, se trouvaient plusieurs personnalités. Messieurs Trefflé Lacombe, président du conseil et chef de la direction de la CSST, et Jean-Yves Savoie, directeur général de l'IRSST, avaient enregistré des messages sur vidéo.

Le programme de la journée était varié: réunion du conseil d'administration, réunions des groupes de liaison, conférence du docteur Serge Marquis intitulée «Reconnaissance du travail et dignité humaine», projection multimédia des messages des coprésidents et des partenaires, et lancement de plusieurs nouveaux produits.

Pour couronner cette agréable journée, un cocktail où les retrouvailles et les échanges étaient nombreux.

Une belle fête.



# DE LA PART DE CLAUDE HÉTU

## Chapeau l'APSAM et bon 15<sup>e</sup> anniversaire!

N.D.L.R. Nous reproduisons ici les vœux exprimés par les coprésidents lors du 15<sup>e</sup> anniversaire de l'APSAM.



Il y a 15 ans naissait l'APSAM.

Quinze ans, c'est l'adolescence, l'antichambre de l'âge adulte, de la sagesse et de la maturité.

Aujourd'hui, nous soulignons l'entrée de l'APSAM dans l'âge adulte et je peux vous dire que l'APSAM fait preuve d'une grande maturité.

Le monde municipal a vu l'APSAM établir sa réputation et sa crédibilité avec des programmes de formation, d'information et de formation continue. Il a assisté à l'émergence d'une association qui fait fonction de catalyseur dans le monde municipal. L'APSAM c'est le lieu de rencontre du monde municipal. C'est aussi le carrefour des échanges entre tous les partenaires en santé et en sécurité du travail.

L'APSAM, c'est la raison qui s'impose sur les passions et qui s'installe tranquillement dans les milieux de travail.

Il faut saluer le doigté et la sensibilité de l'APSAM qui conjugue le partenariat et le paritarisme pour le bénéfice des travailleuses et des travailleurs du monde municipal.

Il faut aussi souligner l'intelligence et le discernement de ses administrateurs et dirigeants qui, au fil de plans stratégiques, permettent à l'APSAM d'exercer une présence soutenue, rassurante et efficace dans les milieux de travail.

L'APSAM, c'est le guide du monde municipal pour faciliter la prise en charge de la prévention par les travailleuses, les travailleurs, leurs associations syndicales et les employeurs.

C'est le conseiller et le facilitateur qui stimule les partenaires.

L'APSAM, c'est l'acteur qui s'efface derrière les réalisations de tous les milieux de travail, des succès et des économies produites par les efforts de prévention des accidents de travail.

Si la valeur n'attend pas le nombre des années, qu'est-ce que l'APSAM nous réserve?

# DE LA PART DE FRANÇOIS JUTRAS

## Bonne fête l'APSAM



Lorsque je contemple le chemin parcouru par l'APSAM depuis sa création, je ne peux m'empêcher de me tourner vers l'avenir.

Rendue à maturité, l'APSAM est désormais en mesure de continuer son rayonnement dans le secteur municipal en prenant appui sur ses acquis et sur les forces qu'elle a développées depuis 15 ans.

Les milieux de travail tiennent maintenant pour acquis les activités de formation et d'information de l'APSAM et ses produits. La raison en est simple: cela permet aux travailleurs et aux travailleuses de prévenir les accidents du travail et les maladies

professionnelles. Pour ma part, j'en suis très fier et je crois que tout le milieu municipal a des raisons d'être fier également. Voilà pour ses principaux acquis.

Et puis il y a les forces de l'APSAM. J'en vois trois principales. D'abord, l'équipe de permanents, dirigée par Alain Langlois. Ils font preuve d'une expertise et d'un professionnalisme irréprochables. Il y a aussi les groupes de liaison, dont les membres aident l'APSAM à cerner les besoins des différentes clientèles.

Enfin, il y a les membres du conseil d'administration. Ce sont des hommes et des femmes qui représentent les principales clientèles de l'APSAM. Ils ont fait la preuve depuis longtemps déjà que le paritarisme est plus qu'une vue de l'esprit. C'est une approche concrète du travail. Les travailleurs et les travailleuses du secteur municipal en récoltent les fruits depuis déjà 15 ans.

Il y a enfin les partenaires de l'APSAM. Ils font partie de notre réseau et ils nous aident à rendre les outils, les équipements et les procédés plus sécuritaires. Leur apport est inestimable. Bravo à l'APSAM d'avoir su tisser des liens aussi serrés avec ces partenaires et collaborateurs.

Finalement, je me dois de souligner l'esprit de partenariat qui anime les décideurs municipaux. Grâce à eux, l'APSAM obtient une diffusion de ses produits et services qui contribue à sa réputation et qui lui assure une pénétration encore plus grande du secteur municipal.

L'APSAM peut être fière du chemin parcouru et elle peut regarder en avant avec confiance. Je lui souhaite de continuer à bâtir sur ses acquis: le paritarisme, le partenariat et son réseau. Je lui rappelle aussi de continuer d'être à l'affût des occasions pour consulter et mettre au point de nouveaux produits dans une philosophie de paritarisme.

# L'APSAM lance 9 nouveaux produits

Neuf nouveaux produits attendaient les invités de l'APSAM qui avait préparé un lancement digne d'une épreuve olympique, soit le lancer du disque, pardon du CD-Rom.

Le premier jet de l'APSAM concernait les espaces clos. Les invités ont reçu un CD-Rom accompagné d'un guide et d'une affiche.

Comme deuxième lancer, l'APSAM a choisi *La rentabilité de la prévention*. C'est un CD-Rom qui contient une fiche de sensibilisation destinée aux élus et aux dirigeants municipaux. Ce produit est également disponible sous forme de fiche imprimée. Nous en avons d'ailleurs déjà parlé dans ce bulletin (L'APSAM, été 2000).

Le troisième lancer de l'APSAM a rejoint les services de prévention des incendies du Québec. Ils ont reçu un CD-Rom qui renferme une fiche sur l'enquête et l'analyse des accidents. Cette application informatique permet de produire des statistiques et de réaliser des analyses beaucoup plus facilement.

Du lancer du disque, l'APSAM est passée au lancer de l'affiche. Trois affiches en couleur ont été dévoilées et remises aux invités. La première, tel que mentionné précédemment, portait sur le travail en espace clos. La seconde était destinée aux travailleuses et aux travailleurs appartenant à la catégorie cols blancs. La troisième concernait les chauffeur(s) d'autobus. Elle décrit les caractéristiques du siège du conducteur et les ajustements à faire pour obtenir une posture optimale derrière le volant.

Enfin, pour les pompiers et les pompières, l'APSAM a présenté une vidéo intitulée *Au cœur de l'action*.

Finalement, il fallait être costaud pour ramener avec soi le recueil des fiches techniques publiées à ce jour. Elles étaient présentées dans un classeur à anneaux de bonnes dimensions.

Quelle générosité de l'APSAM qui, bien qu'elle était fêtée, fut celle qui donna des cadeaux ce jour-là!



# Aucun accident de travail avec perte de temps chez les policiers de Charlesbourg

Les policiers et les policières de la Ville de Charlesbourg n'ont eu aucun accident avec perte de temps durant toute l'année 1999. Le 3 mai dernier, le maire Ralph Mercier a souligné cette réussite et la performance de la municipalité au cours des sept dernières années, en présence de la presse locale. M. Jean Nolin, agent des relations du travail et membre du comité de santé et de sécurité, a expliqué au rédacteur de l'APSAM comment l'effectif policier en est arrivé à ce résultat.



« Nous avons suivi une démarche préventive systématique depuis plusieurs années », a-t-il dit. « Nous avons investi dans la formation de nos policiers et policières, dans l'aménagement ergonomique de nos véhicules et dans l'acquisition d'équipements de protection individuelle. Le recours à l'assignation temporaire a contribué également à l'amélioration de notre dossier de santé et de sécurité. Il est même prévu, dans la convention collective, qu'un policier puisse être en assignation temporaire à l'accueil. »

M. Marc Drouin, représentant syndical et membre du comité de santé et de sécurité, explique de son côté que ce résultat découle également d'un travail acharné du comité depuis plus de 20 ans. Avec son collègue, M. Gaétan Bleau, il n'a négligé aucun effort pour que

certains dossiers, tels le programme d'aide aux policiers, la vaccination contre l'hépatite, les conférences sur divers sujets et l'amélioration des véhicules de police, produisent des résultats intéressants.

## Une démarche de casse-coûts

Les investissements en efforts, en temps et en argent ont été profitables. En plus d'aider à préserver l'intégrité physique des travailleurs, ils ont produit des résultats dont les effets sont récurrents pour la municipalité. M. Jean Nolin raconte que la municipalité était aux prises avec une cotisation à la C.S.S.T. qui prenait des proportions inacceptables. La municipalité et les membres du comité ont décidé de s'attaquer au problème: politique en santé et en

sécurité du travail, implantation de procédures, actions en prévention, formation, information et sensibilisation du personnel, achat d'équipement, bref, tout a été revu et pensé.

Plusieurs années plus tard, le nombre d'accidents du travail et le nombre de jours perdus ont chuté de façon substantielle. Le montant de la cotisation a baissé d'environ 75 pour cent. Ce sont des économies récurrentes.

L'année 2000 devrait bien se terminer. Au mois d'avril dernier, la municipalité affichait un autre zéro accident avec perte de temps, tous corps d'emploi confondus. Voilà quels sont les impacts de la prévention.

PORTRAIT DE SERGE MARQUIS

# LE MÉDECIN DE FAMILLE DES ORGANISATIONS

Deux événements ont été déterminants dans le choix de carrière du docteur Serge Marquis. Le premier se produit à l'université, alors qu'il termine sa troisième année de médecine. Un de ses professeurs présente un graphique sur l'évolution de la tuberculose. Serge Marquis se rend alors compte que cette terrible maladie a amorcé son déclin avant l'apparition des antibiotiques modernes et du vaccin (BCG). L'amélioration des conditions d'hygiène personnelle, de salubrité, d'alimentation et d'autres facteurs ont eu un impact important dans la lutte contre la tuberculose. Le docteur Marquis en conclut qu'il pourrait exercer une plus grande influence comme médecin s'il se consacrait à la prévention des maladies. Il décide de s'orienter en médecine sociale.



Le second événement survient à Londres, au début des années 1980. Le docteur Marquis termine une maîtrise en médecine du travail au London School of Hygiene and Tropical Medicine. Il fait la rencontre d'un professeur spécialisé en santé mentale dans les organisations. Ce professeur estimait que la moitié des problèmes psychiques, physiques d'origine psychique et comportementaux trouvaient leur origine dans le milieu du travail et qu'ils étaient, par conséquent, des symptômes d'une maladie de l'organisation. De retour au Canada, Serge Marquis décide de se spécialiser en santé communautaire. Il développe un intérêt tout particulier pour le stress et l'épuisement professionnel.

Après avoir fait sa médecine générale et travaillé au sein d'un département de santé communautaire (DSC), il met sur pied une entreprise<sup>1</sup> de consultation dans le domaine de la santé mentale au travail. Il est consultant auprès d'Hydro-Québec et de nombreuses organisations du secteur privé et des réseaux de la santé et de l'éducation.

1. Cette entreprise s'appelle T.O.R.T.U.E.

# Reconnaissance du travail et dignité humaine

« Quel bon conférencier ! » « Soixante-quinze minutes de pur ravissement ! » « On se reconnaît dans la façon qu'il a de décrire la réalité des organisations. » « Ses propos nous touchent. » Tels étaient les principaux commentaires que l'on pouvait entendre de la bouche des invités de l'APSAM à son 15<sup>e</sup> anniversaire, le 16 octobre dernier. Le docteur Serge Marquis a captivé son auditoire par des propos toujours justes, souvent teintés d'humour, sur les sources de stress, de souffrance et de plaisir au travail.

L'APSAM a rencontré le docteur Marquis après sa conférence. Voici un résumé de notre conversation.

**L'APSAM** – À voir la réaction de votre auditoire, il semble très intéressant de parler du travail.

**S. Marquis** – Le travail occupe une place très importante dans nos vies. Beaucoup plus importante qu'il y a 100 ans. Au début du siècle dernier, la très grande majorité des travailleurs et des travailleuses utilisaient presque uniquement leurs capacités physiques pour accomplir leur travail. Le chantier, l'usine n'étaient pas un lieu de stimulation intellectuelle, ni le terrain où une personne pouvait découvrir son identité. On trouvait sa propre identité ailleurs, au sein de sa famille, auprès des amis et des voisins et dans les espaces de discussion qu'ils procuraient. La famille occupait alors une très grande place; elle représentait l'une des valeurs fondamentales de notre société.

Les révolutions postindustrielle et technologique et, depuis peu, la mondialisation du commerce et la libéralisation des échanges ont transformé le monde du travail tel qu'on le connaissait. Désormais, nous utilisons principalement nos capacités intellectuelles au travail. Nous sommes bien plus sollicités qu'avant au plan intellectuel dans nos milieux de travail. Les espaces de discussion qu'ils nous fournissent en sont venus, dans certains cas, à prendre une telle importance qu'ils remplacent ceux que nous procuraient la famille et nos proches. Le travail peut maintenant se classer

avant la famille dans l'échelle de nos valeurs.

**L'APSAM** – C'est ce qui explique que les gens investissent autant dans leur carrière.

**S. Marquis** – C'est exact. Certaines personnes investissent plus dans leur carrière que dans tout le reste, y compris leur famille. Plusieurs d'entre elles sont tombées dans un piège. Elles en sont venues à mesurer leur valeur, comme individu, à travers le travail qu'elles accomplissent. Elles adoptent un comportement marqué par l'individualisme. Elles associent l'individualisme au développement personnel. C'est une erreur. L'être humain ne se définit pas uniquement à travers son travail. Se définir par son travail ne signifie pas devenir individualiste. Se définir comme personne demande du travail et des efforts. Cela exige d'entretenir des contacts avec les autres, d'échanger. À l'opposé, s'individualiser est très facile: c'est le culte du moi; c'est évoluer seul parmi les autres. La personne qui s'individualise dans son milieu abandonne les contacts avec les autres. Elle s'isole. Le développement de sa personne ne se réalise plus, parce qu'elle n'est plus en contact avec les autres qui lui permettent d'apprendre, de comprendre et d'exploiter son potentiel.

**L'APSAM** – Quelles peuvent être les conséquences de s'individualiser ?

**S. Marquis** – La souffrance. Il y en a beaucoup dans les milieux de travail. La souffrance provoque parfois de l'épuisement professionnel (burn-out). La personne qui fait un « burn-

out » a le sentiment d'avoir été bonne et performante. Elle a tout donné pour sa tâche et pour son travail. En réalité, certaines victimes d'épuisement professionnel sont loin d'être fières. Elles sont surtout honteuses; elles éprouvent un profond sentiment d'échec, parce que la performance, l'endurance et la résistance sont les principales qualités qui ont de la valeur au travail aux yeux de ceux et de celles qui se valorisent dans leur travail.

**L'APSAM** – Dans votre conférence, vous conseillez aux gens de ralentir leur pensée et leur discours. Est-ce une clé pour mieux s'adapter à la réalité moderne du travail ?

**S. Marquis** – Il faut à tout prix ralentir sa pensée, ne serait-ce que pour réfléchir aux courants qui portent les organisations. Prenez l'exemple de la désormais célèbre formule « Faire plus avec moins ». Certes, il fallait que nos organisations planifient de façon plus rigoureuse, afin de parvenir à l'équilibre budgétaire. Malheureusement, cette formule a été élevée au rang de croyance et, dans certains cas, elle est appliquée sans discernement. Ralentir sa pensée signifie tenter de comprendre la véritable signification du « Faire plus avec moins » dans sa propre organisation. Et puis, il faut évaluer les conséquences des coupures: l'épuisement professionnel, les impacts sur la clientèle, la perte de gens d'expérience, etc. Le milieu de la santé est un bel exemple. Depuis les coupures, le personnel exécute les tâches techniques, mais il n'a plus le temps d'écouter les bénéficiaires, de

leur donner de la chaleur, de l'écoute. Voilà quelques-unes des principales conséquences des coupures dans le monde de la santé.

**L'APSAM** – Les coupures peuvent-elles provoquer une perte d'intérêt envers le travail ?

**S. Marquis** – Une partie des cas d'épuisement professionnel s'explique ainsi. Les personnes aiment avoir le sentiment du travail bien fait. Or, lorsqu'elles n'éprouvent plus ce sentiment, elles commencent à ressentir de la frustration. La frustration se change en lassitude et en fatigue physique. Un vague sentiment de morosité s'installe alors chez elles. Lorsque cette situation se prolonge, ces personnes commencent à se désengager face à leur travail. Le désengagement coûte cher aux entreprises et à notre société.

**L'APSAM** – Comment intervenez-vous dans des milieux de travail ?

**S. Marquis** – Mon intervention peut prendre plusieurs formes : conférences, formation, ateliers, consultations. J'essaie d'aider les organisations à prévenir les problèmes et à les corriger lorsqu'ils sont apparus. Par exemple, je peux élaborer un programme de prévention des problèmes de santé mentale avec divers partenaires dans l'organisation. On me demande aussi souvent de proposer aux employés des moyens de composer avec les sources de tensions dans l'organisation.

Par exemple, on peut penser que les fusions projetées dans le milieu municipal vont être la cause de stress important et même entraîner des pertes : perte de bureau, perte d'un collègue, perte d'un modèle de travail, etc. Lorsqu'il y a une perte, l'être humain vit un deuil. Le deuil est un espace de guérison. Je donne des ateliers sur le deuil. J'aide les gens à s'adapter au changement.

**L'APSAM** – Quelle est la valeur ajoutée de vos interventions pour une organisation ?

**S. Marquis** – Des ressources humaines en bonne santé, plus heureuses, et qui ont du plaisir à travailler. La valeur ajoutée, c'est un être humain qui entre au travail avec le sourire et qui a le goût de bien faire son travail. C'est capital pour les organisations car, en bout de ligne, ce sont encore des êtres humains qui entretiennent les contacts avec la clientèle des organisations.

# Quelques réflexions sur les fusions municipales

par Serge Marquis

La réforme municipale projetée par la ministre Louise Harel intéresse évidemment le docteur Marquis. Il a bien voulu nous livrer ses impressions.

En ce moment, nous assistons à une mobilisation des maires de banlieues, des employés municipaux et même d'une partie des citoyens contre les fusions forcées. C'est une réaction saine ; on peut la comprendre ; il s'agit d'un passage à l'action derrière lequel se trouve l'espoir de stopper le changement. C'est humain et normal ; on essaie de se protéger ; il est difficile de perdre quelque chose auquel on s'identifie.

Si ce mouvement n'obtient pas le succès escompté, que pourront-ils faire d'autre ? Il leur restera à modifier leur réaction face au changement. Il y a des gens qui vont vivre ces transformations comme une catastrophe. Ils vont éprouver de l'anxiété. Certains ressentiront des pertes importantes. Il faut travailler là-dessus. D'abord se demander : « Qu'est-ce que je vais perdre ? » Ensuite, chercher à savoir comment protéger ce que l'on a ; comment s'adapter ? Quels sont les gains à réaliser ?

Si, en bout de ligne, le gouvernement va de l'avant avec les fusions, il ne servira plus à rien de les remettre en question. Le jour où la loi entrera en vigueur, il faudra éviter que le prix à payer soit trop élevé. Il sera alors important de se mobiliser dans l'espoir de trouver des moyens pour mieux vivre ce changement. Il faudra du soutien et de l'entraide pour évaluer les pertes et trouver les façons de s'en sortir. L'aide des autres sera précieuse. Il ne faudra pas la refuser. Finalement, les questions que chacun doit se poser sont les suivantes : Quelle est la nouvelle réalité ? Est-ce que je peux m'adapter ? Puis-je faire autre chose ?

En terminant, le docteur Marquis nous rappelle que l'être humain est en constante évolution. Il cite le philosophe Charles Taylor : « Nous vivons une grande marche identitaire collective ». Espérons que tous sauront trouver le véritable sens de cette marche.



## VÉRIFICATION AVANT DÉPART DES VÉHICULES LOURDS DES SERVICES D'INCENDIE

### Avis de changement

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a apporté des changements concernant la vérification avant départ des véhicules lourds des services d'incendie. Depuis le mois de juillet 2000, il est possible, pour les services visés<sup>1</sup>, d'ajuster la fréquence de vérification avant départ en fonction de la fréquence des sorties.

Cette vérification devait auparavant être faite dans les 24 heures du départ. Elle peut maintenant se faire au retour de chaque sortie, sans être obligatoire plus d'une fois par 24 heures. Elle devra toutefois être effectuée une fois tous les 7 jours au minimum.



1. Les véhicules visés sont les véhicules lourds qui appartiennent à une municipalité de 25 000 habitants et plus ou à une municipalité de moins de 25 000 habitants, si celle-ci fait partie d'une communauté urbaine.

## Attention aux droits d'auteur

On s'adresse souvent à notre Centre de documentation dans le but d'obtenir des copies de normes (ACNOR et autres). Dans plusieurs cas, on nous demande même de fournir plusieurs dizaines de photocopies d'une même norme. Sachez que recevoir une telle demande est source d'embarras pour nous. La raison en est fort simple: il y a des droits d'auteur à payer !

Nous ne pouvons photocopier des normes et en faire la distribution, sous peine de violer la loi sur le droit d'auteur. En effet, ces documents sont soumis à cette loi, ce qui signifie que toute reproduction par un procédé mécanique est interdite.

Il va falloir vous résigner à emprunter les normes dont vous avez besoin au centre de documentation ou à les acheter aux organismes qui les publient.

*Dura lex sed lex<sup>1</sup>.*

1. La loi est dure, mais c'est la loi!

## C'EST POUR QUAND CETTE COMMANDE?

Dix jours ouvrables, est-ce trop demander? C'est ce que nous demandons pour vous livrer le matériel que vous nous avez commandé.

Victimes de notre compétence et du succès de nos produits, nous recevons de nombreuses commandes de votre part. Nous vous en remercions. La conséquence de notre succès: nos délais de livraison s'allongent. Généralement, nous expédions avec rapidité et vous n'avez pas trop à attendre. Or, il peut arriver, dans certains cas, que le matériel prenne dix jours à vous parvenir. Lorsque c'est le cas, dites-vous bien que c'est parce que nous n'avons pu le faire plus rapidement en raison d'un grand nombre de commandes.

Passez-vous le mot. Tôt ou tard (mais si peu), votre commande vous sera livrée. C'est promis.

[www.apsam.com](http://www.apsam.com)



### Venez faire un tour au Forum de l'APSAM

Les cancers professionnels et les lunettes fumées, ça vous dit quelque chose? Si c'est le cas, venez faire un tour au forum de discussion de l'APSAM. Un collègue est à la recherche de décisions arbitraires (jurisprudence) concernant des travailleurs qui sont exposés au soleil pendant leur quart de travail. Un autre souhaite qu'on lui fasse connaître des études sur des cas de cancers professionnels contractés par des salariés travaillant à la mise en œuvre d'enrobés routiers à base de bitume.

Tout cela pour vous rappeler que les forums de discussion sont ouverts sur le site Internet de l'APSAM et que vous êtes invités à y participer. Rendez-vous à l'adresse [www.apsam.com](http://www.apsam.com) et cliquez sur forum.

## FORMATION

### La gestion de l'invalidité et de la réadaptation

La Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal offrira cet hiver un *Module de formation en gestion de l'invalidité et de la réadaptation*.

Ce module de 15 crédits sera complémentaire au Certificat en

santé et sécurité du travail et au Certificat en relations industrielles.

La gestion de l'invalidité et de la réadaptation s'adresse aux généralistes des ressources humaines, intervenants syndicaux et patronaux membres de comités

paritaires, infirmières en SST et aux différents intervenants de la CSST.

Les personnes intéressées par ce module peuvent entrer en communication avec la Faculté de l'éducation permanente au numéro 514-343-6090.

# ÉPANDEUR D'ABRASIFS POUR TROTTOIR

## Attention! Danger!

En l'espace d'un an, deux épandeurs d'abrasifs pour trottoir ont causé la mort de deux travailleurs municipaux. Les victimes ont été happées par le rouleau broyeur alors qu'elles procédaient à la vidange et au nettoyage de la benne de l'épandeur, le moteur hydraulique en marche, et la grille de protection enlevée. Les équipements en cause, pratiquement identiques, sont fabriqués par deux entreprises québécoises: **Dal-Bel Inc**, de Laval et **Hydraulique S.M.S. de l'Estrie Inc**.

par Sylvie Poulin



Il existe des modèles d'épandeurs dont les rouleaux peuvent être en mouvement seulement lorsque la machine avance. Il n'y a donc pas de risque qu'un travailleur soit happé par le broyeur ou le distributeur en exécutant un travail d'entretien, puisque ces rouleaux ne peuvent pas tourner lorsque l'épandeur est immobile.

Par contre, le type d'épandeur impliqué dans les événements mortels est muni de deux rouleaux, un broyeur et un distributeur, qui sont actionnés par le système hydraulique du tracteur. Cela signifie que les rouleaux peuvent être en marche même lorsque la machine est

immobilisée. Il n'est pas difficile de comprendre qu'avec ce modèle d'épandeur, les travailleurs courent un risque plus élevé de subir un accident grave, voire mortel.

À la demande et en collaboration avec la CSST, l'IRSST a étudié l'équipement en cause et a proposé des modifications qui devront être faites lors de la fabrication des nouveaux épandeurs ainsi que sur les machines déjà en opération.

### Recommandations de l'IRSST

#### Éliminer ou réduire les interventions au niveau des rouleaux

Il est évident que le plus grand risque relié à l'usage des épandeurs est couru lors d'interventions au niveau des rouleaux. La réduction de ces interventions est donc la première action à prendre pour éliminer ou diminuer les risques. Cela peut être fait de la façon suivante.

- Éliminer l'entrée de grosses pierres, de pains de sel et de sable à l'aide d'une grille qui permet de tamiser le matériel et d'écraser les pains de sel et de sable.
- Augmenter la pente du fond de la benne afin de permettre un meilleur écoulement du matériel vers les rouleaux.
- Favoriser l'évacuation des pierres et la vidange du matériel par un dispositif offrant la possibilité d'ouvrir le système de dosage au moins aussi grand que la diagonale des ouvertures de la grille. Ce dispositif de vidange devrait toutefois s'ouvrir et se refermer facilement et rapidement en maintenant le dosage préalablement réglé.

#### Défendre l'accès aux rouleaux lorsqu'ils sont en marche

Même si les mesures précédentes sont prises pour réduire les interventions au niveau des rouleaux, il reste toujours possible qu'on doive enlever la grille pour briser des pains de sel et d'abrasif formés, par exemple, durant le séjour de la machine à l'extérieur, alors qu'elle n'a pas été complètement vidée. Il est donc impératif d'empêcher tout accès aux rouleaux lorsqu'ils sont en action. Pour ce faire, les moyens suivants sont préconisés:

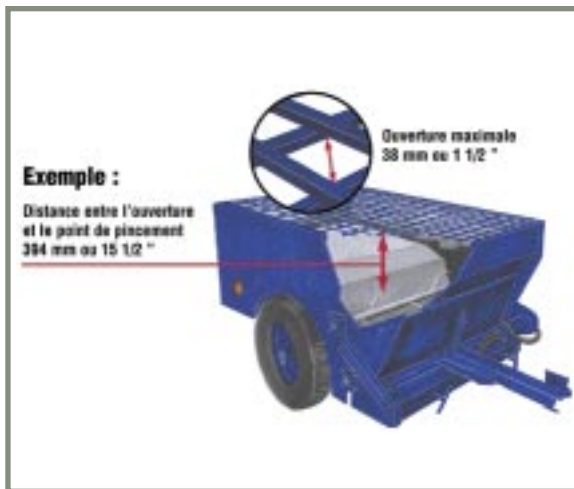
- verrouiller l'action des rouleaux avec l'ouverture de la grille;

- installer une grille dont les ouvertures empêchent l'accès aux rouleaux et ce, conformément aux exigences de l'article 8.2.2 de la norme CSA Z432-94 qui sont les suivantes:

### Ouvertures admissibles

Distance de l'ouverture à partir du point de pincement, mm (po)	Largeur maximale de l'ouverture, mm (po)
6 à 38 (¼ à 1½)	6 (¼)
39 à 64 (1½ à 2½)	10 (⅜)
65 à 89 (2½ à 3½)	13 (½)
90 à 140 (3½ à 5½)	16 (⅝)
141 à 165 (5½ à 6½)	19 (¾)
166 à 191 (6½ à 7½)	22 (⅞)
192 à 318 (7½ à 12½)	32 (1¼)
319 à 394 (12½ à 15½)	38 (1½)
395 à 445 (15½ à 17½)	48 (1⅞)
446 à 800 (17½ à 31½)	54 (2⅞)
Plus de 800 (Plus de 31½)	152 (6 au maximum)

Le principe de cette norme est simple: une grille de protection est une barrière qui sert à empêcher l'accès à une zone dangereuse. Donc plus on est près de cette zone, plus les ouvertures de la grille doivent être petites. C'est ce que nous montre l'illustration ci-contre.



### Plan d'action de la CSST

Face à cette situation, la CSST a décidé d'agir avant le début de la saison hivernale en établissant un plan d'action qu'elle a communiqué à ses inspecteurs. L'objectif de ce plan est de rendre sécuritaire tout travail d'entretien sur les épandeurs d'abrasifs pour trottoir en s'assurant notamment:

- de la mise en place de la solution élaborée par l'IRSST ou d'une autre solution jugée équivalente (verrouillage de l'action des rouleaux lors de l'ouverture de la grille);
- du remplacement de la grille de protection actuelle par une grille dont les ouvertures ne permettent pas le passage de la main;
- de l'installation d'un garde qui empêche tout accès à la chaîne d'entraînement du rouleau broyeur, située sur le côté de l'épandeur;
- de la mise en circulation d'un manuel d'opération incluant une

procédure sécuritaire d'entretien de ces épandeurs.

Les inspecteurs sont donc intervenus auprès des clientèles suivantes.

#### 1. Les fabricants

Lors de sa rencontre avec le fabricant, l'inspecteur s'assure que les nouveaux épandeurs qui seront produits ainsi que ceux que le fabricant a en sa possession respecteront les normes de sécurité. Le fabricant est donc avisé qu'il doit mettre en place la solution proposée par l'IRSST ou une autre solution dont la sécurité est jugée équivalente par l'inspecteur avant de vendre ses épandeurs.

L'inspecteur vérifie également si le fabricant a produit un manuel d'opération et si ce manuel est remis lors de la vente de l'équipement. Ce manuel doit contenir une section sur la procédure sécuritaire d'entretien et identifier les zones de danger. Il doit être mis à jour en tenant compte des modifications

effectuées pour rendre la machine sécuritaire.

#### 2. Les entreprises de location

Tout comme le fabricant, le locateur est tenu d'apporter les modifications requises pour que les machines en sa possession respectent les normes de sécurité. Il doit également avoir un manuel d'opération et le remettre lors de la location de l'équipement.

#### 3. Les utilisateurs

Les municipalités ou propriétaires des épandeurs visés ne pourront plus utiliser ces équipements tant qu'ils ne respecteront pas les normes de sécurité.

De plus, ils devront avoir en main un manuel d'opération contenant une section sur la procédure sécuritaire d'entretien et identifiant les zones de danger. L'employeur a également l'obligation d'informer et de former les travailleurs sur la procédure sécuritaire d'entretien.

#### En résumé

Dans un premier temps, les objectifs de la CSST sont de s'assurer:

- que personne ne puisse avoir accès aux rouleaux en mouvement et à la chaîne d'entraînement du rouleau broyeur;
- et que les utilisateurs soient bien informés des dangers et des mesures de sécurité à respecter.

Le verrouillage, l'information et la formation sont des moyens d'éviter un autre accident.

Toutefois, il ne faut pas pour autant ignorer les recommandations de l'IRSST qui ont pour but d'éliminer les interventions au niveau des rouleaux, c'est-à-dire:

- augmenter la pente du fond de la benne;
- installer un dispositif de vidange qui permet d'ouvrir le système de dosage aussi grand que la diagonale des ouvertures de la grille.

En santé et sécurité du travail, notre but est l'élimination des risques à la source. Le verrouillage à lui seul ne règle pas le problème de blocage des rouleaux et les difficultés à faire la vidange de la benne. Il est donc important d'éliminer les raisons pour lesquelles les travailleurs interviennent au niveau des rouleaux car si le verrouillage nuit à l'exécution du travail, il est fort possible que les utilisateurs tentent de le contourner.



Port de retour garanti  
 APSAM  
 715, Square Victoria  
 Bureau 710  
 Montréal, Québec H2Y 2H7



La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur Affaires municipales

715, Square Victoria, Bureau 710  
 Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone:  
 (514) 849-8373

Télocopieur:  
 (514) 849-8873

Téléphone sans frais:  
 1-800-465-1754

Télocopieur sans frais:  
 1-800-465-6578

<http://www.apsam.com>

Directeur général et éditeur:  
 Alain Langlois

Coprésident patronal:  
 François Jutras,  
 directeur des Ressources  
 humaines, Ville de Québec

Coprésident syndical:  
 Claude Héту, directeur adjoint,  
 SCSFP-Québec (FTQ)

Coordonnateur de la revue:  
 Marc Drouin

Rédaction:  
 Pierre Bouchard -  
 Communications B

Réalisation graphique:  
 Anne Brissette Graphiste

Distribution:  
 À la poste

Impression:  
 LES IMPRESSIONS AU POINT

Nota: Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage: 11 000 exemplaires



# P're Noël, P're Noël



Le temps passe...

Bientôt Noël et l'an 2001, le véritable passage au nouveau millénaire.

Noël et Jour de l'An, moments de réjouissance.

Comme dirait le docteur Serge Marquis, prenez le temps de ralentir vos gestes, votre discours, votre pensée. Faites de cette période une source de plaisir au travail, avec vos collègues et en famille.

Passez un joyeux temps des fêtes, rempli de réjouissances et de paix. Recevez nos meilleurs vœux de santé et de plaisir pour l'année 2001.

La direction, les administrateurs et le personnel de l'APSAM.